



Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie de la prime d'activité. Je peux le faire sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



MURIELE L

Fabrice C. vous autorise à gérer son dossier.

MES ALERTES

Déclaration de ressources : Pour calculer vos droits au 1er janvier, merci de déclarer vos ressources annuelles.

MON PROFIL

Je suis en vie maritale depuis le 23 février 2018
J'ai un enfant rattaché à mon dossier.

J'ai une activité salariée depuis le 2 octobre 2000.

Mon adresse: 24 RESIDENCE XXX
29180 XXX
FRANCE

Mon adresse courriel: test@test.test
Mon téléphone: 06 XX XX XX XX

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 25/09/2018: **134,55 €**

Mon quotient familial: 652€

MES DÉMARCHES

Mon agenda: Mois par mois, les dates à retenir.

② Une fois connecté à mon espace, j'ai **une alerte** me demandant de faire ma déclaration trimestrielle.

③ La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis la rubrique **Mes paiements et mes droits, Mes ressources** puis **Déclarer**.

En cliquant sur **Consulter**, je peux aussi accéder à toutes mes déclarations trimestrielles.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois **accepter les conditions d'utilisation**.

Les **documents et informations indispensables** pour faire ma démarche sont indiqués. Je dois ensuite vérifier et valider ma situation familiale et professionnelle en cliquant sur **Valider mon profil** ou la modifier en cliquant sur le bouton **Signaler un changement**.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



1 Je vérifie mes ressources préremplies.

Certaines ressources sont récupérées automatiquement auprès de mon employeur (les salaires) et des organismes comme France Travail ou l'Assurance maladie (les revenus de remplacement comme le chômage, les indemnités journalières...).

Le montant des ressources préremplies et pris en compte pour le calcul de mes droits est le **montant net social**.

2 En cas d'erreurs sur les ressources affichées, je peux **signaler une erreur** en cliquant sur le bouton.

3 En cliquant sur le bouton **Continuer**, je valide les ressources récupérées automatiquement.

4 Je peux ensuite ajouter d'autres ressources si je suis concerné en cochant la case correspondante. Ce sont par exemple les pensions alimentaires, les revenus du capital, les revenus professionnels de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger...

Je vérifie, complète et valide les **ressources pour l'ensemble des membres de mon foyer**.

CHRISTOPHE F

Salaires

- AYMOND BRUNEL VEHICULES INDUSTRIELS

Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024
2 107 €	6 185 €	2 107 €

Nous n'avons récupéré aucune des ressources suivantes :

- Indemnités de chômage
- Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption
- Indemnités journalières maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle
- Pension invalidité
- Pensions, retraites et rentes
- Allocation de veuvage
- Rente Accident du Travail ou Maladie Professionnelle
- Revenus de stages de formation professionnelle

Vous constatez une erreur ?

Les ressources sont affichées en fonction de la date de versement par l'employeur ou l'organisme.

En cas d'erreur(s), cliquez sur le bouton "Signaler une erreur" afin de modifier, supprimer ou ajouter des ressources.

Signaler une erreur

Continuer

Ressources à déclarer

Votre déclaration concerne les mois suivants :

- octobre 2024
- novembre 2024
- décembre 2024

Les ressources cochées et grisées sont déjà connues.

Si vous avez d'autres ressources à déclarer, cocher la case correspondante. Sinon cliquer sur "Continuer".

- Salaires (y compris montant perçu au titre du chômage partiel)
- Revenus non salariés
- Pensions alimentaires reçues
- Aides et secours financiers réguliers
- Autres ressources
- Argent placé
- Ressources perçues à l'étranger
- Prestations familiales versées par un organisme étranger
- Propriétés non louées

Continuer

Comment vérifier ma déclaration de ressources ?



En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif** indiquant pour l'ensemble de mon foyer :

1 les ressources récupérées

ET

2 les ressources déclarées

pour validation avant envoi à ma Caf.

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES

1 ACCÈS 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RECAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquez sur « Valider ». Pour modifier votre saisie, cliquez sur le « Pour abandonner, cliquez sur « Quitter ».

CHRISTOPHE F

RESSOURCES RÉCUPÉRÉES

Salaires (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) :

octobre 2024	2 107 €
novembre 2024	6 185 €
décembre 2024	2 107 €

Vous avez toujours des salaires actuellement.

RESSOURCES DÉCLARÉES

Pensions alimentaires reçues :

octobre 2024	150 €
novembre 2024	150 €
décembre 2024	150 €

Vous avez toujours ces revenus actuellement.

SEVERINE F

RESSOURCES DÉCLARÉES

Aucune ressource pour octobre 2024, novembre 2024 et décembre 2024

Quitter Valider